



SURENDETTEMENT SCI FAMILIALE

Par **JC42**, le **26/08/2014** à **14:25**

Nous avons mon mari et moi même 25% CHACUN D UNE sci et mon gendre et ma fille également 25% chacun. Depuis plus de 4 ans compte tenu de la situation économique et aussi d'un bien qui nous a couté plus cher que prévu en rénovation nous avons assuré la pérennité de cette SCI en renflouant avec nos économies. A ce jour nous ne pouvons plus faire face car nous sommes en retraite et avons épuisé notre capital. Nous avons une villa personnelle que nous avons mis en vente mais pas d'acheteur sérieux depuis 8 mois. Nos enfants eux peuvent payer leur part. Quels sont nos recours? Nous ne souhaitons pas les entrainer dans notre chute comment les protéger?